Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212202618-20260910-2026090101-DE

COMMUNE DE QUINTENIC

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026
Convocation du 3 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à vingt heures, en salle du Conseil municipal de la mairie, les membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur BOULARD Jérémy, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Absents : 0
Votants : 11

Présents : BOULARD Jérémy, THEZE Christine, MABBOUX Christian, GOUR Philippe, JÉHAN Christèle, PERRET Marie-Laure, GOUAULT Guillaume, MERDRIGNAC Yvan, MACÉ Justine, LABBÉ Emilie, LUDET Kévin.
Absent : /
Secrétaire de séance : PERRET Marie-Laure

Délibération 2026-09-01-01

CRÉATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL

La commune prévoit la création d'un nouveau lotissement.

Le Conseil municipal est invité à choisir le nom du lotissement.

Cette opération nécessitera la mise en place d'un budget annexe, afin de suivre les recettes et dépenses liées au lotissement. Il est précisé que les opérations financières seront soumises à la TVA conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Considérant le projet de création d'un nouveau lotissement communal,
Considérant la nécessité de créer un budget annexe afin d'assurer le suivi spécifique des recettes et des dépenses relatives à cette opération,
Considérant que les opérations financières seront soumises à la TVA conformément à la réglementation en vigueur,
Considérant les propositions formulées pour la dénomination du lotissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (11 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- DÉCIDE de créer un budget annexe dédié au lotissement.
- DE DÉNOMMER officiellement ce lotissement : « Lotissement Le Clos à Chevaux ».
- DE PRÉCISER que ce budget annexe sera assujetti à la TVA, conformément à la réglementation applicable.
- AUTORISE, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.
- AUTORISE, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212202618-20260910-2026090101-DE

Fait le 10 septembre 2026,
Le Maire,
Jérémy BOULARD

La Secrétaire de séance,
Marie-Laure PERRET



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, compte-tenu de son affichage le 17 SEP. 2026

et de sa transmission en Préfecture le 17 SEP. 2026